

**Syndicat Mixte
D'Études, d'Aménagement et de Gestion(SMEAG)
Île de loisirs de Jablines-Annet
77450 JABLINES**

Marché public à procédure adaptée n° 105520

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

**Objet : Création d'allées PMR et autres travaux
d'accessibilité**

SOMMAIRE

Article 1 – Objet du marché	3
Article 2 – Contexte et état des lieux	3
Article 3 – Description des prestations attendues.....	3
Article 4 – Exigences techniques	4
Article 5 – Conditions d'exécution	4
Article 6 – Réception des travaux	4
Article 7 – Documents à fournir	4

Article1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet **la création d'allées PMR et autres travaux d'accessibilité** sur l'île de loisirs de Jablines-Annet,), incluant :

- . La création de rampe PMR plage Nord, plage Sud et au centre équestre,
- . La création de chemins en béton micro désactivé,
- . La réfection de chemin en graves calcaire
- . Divers travaux d'accessibilité

Aucune prestation de maintenance ou d'exploitation post-installation n'est incluse dans le présent marché.

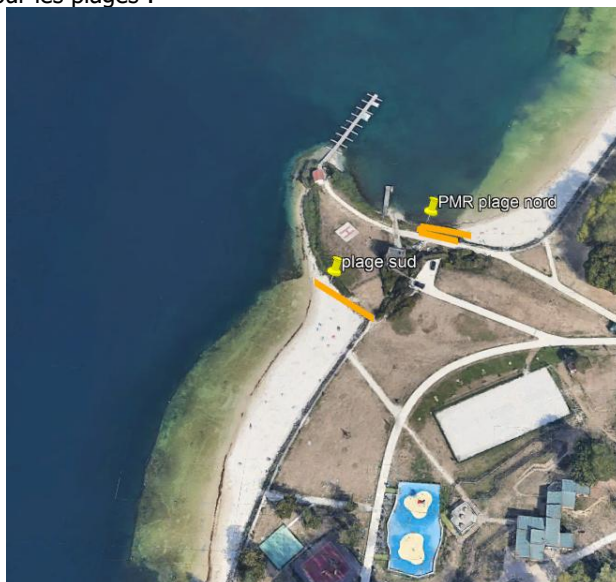
Article 2 – Contexte et état des lieux

- Le site dispose d'un plan Adap déclaré en Préfecture et souhaite améliorer les formes d'accessibilité aux personnes porteuses de handicap,
- Différents équipements structurants sont concernés et plus particulièrement les plages et le centre équestre,
- Le respect des normes en vigueur sur l'accessibilité PMR et autres formes de handicap seront à proposer,

Article 3 – Description des prestations attendues

Cahier des charges portant sur La création d'allées PMR et autres travaux d'accessibilité

Création d'un accès PMR pour les plages :



Rappel des règles des cheminements pour personnes porteuses de handicap

C) La Pente :

- Lorsqu'une pente est nécessaire pour franchir une dénivellation, elle doit être inférieure à 5%.
- Une pente de cheminement supérieure à 5% sans dépasser 10% est tolérée sur 0,50 mètres maximum.
- Lorsqu'elle est supérieure ou égale à 4%, un palier de repos est nécessaire tous les 10 mètres, en haut et en bas de chaque pan incliné.
- Un garde-corps préhensible est obligatoire le long de toutes ruptures de niveau de plus de 40 centimètres de hauteur.
- Les pentes comportant plusieurs ressauts successifs sont interdites.

D) le Devers :

- Le devers doit être inférieur ou égal à 2%.

E) Le Ressaut :

- La hauteur maximale des ressauts à bords arrondis ou munis de chanfreins est de 2 centimètres. Toutefois leur hauteur peut atteindre 4 centimètres lorsqu'ils sont aménagés en chanfrein à un pour trois.
- La distance minimale entre deux ressauts successifs est de 2,50 mètres.

F) Le Cheminement :

- Il doit être libre de tout obstacle, si des éléments sont implantés, ils doivent comporter un élément de contraste visuel et un rappel tactile ou un prolongement au sol.
- Le revêtement doit présenter un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement.
- Le cheminement doit comporter :
 - des espaces de manœuvre avec possibilité de demi-tour pour une personne en fauteuil
 - un passage libre sous les obstacles en hauteur d'un moins 2,20 mètres
- La largeur doit être supérieure ou égale à 1,40 mètres

- 1- La rampe PMR plage Sud consiste à déposer la rampe PMR en bois et en tapis et de créer une rampe en béton micro désactivé sur une distance de 40ml, surface de 65m², largeur 1.40m, pente 4% maximum, paliers de repos, pas de devers, pas de ressaut. Prévoir un support de grave sur 30 cm environ. Pour le soutènement de l'ouvrage une bordure de 54m linéaire est à envisager. Une main courante n'est pas nécessaire.



Plage sud vue du lac



Plage sud vue vers le lac

- 2- Pour la plage Nord, la création d'une nouvelle rampe d'accès est à envisager en béton micro désactivé largeur 1.40m, pente 5% maximum, prévoir un palier de repos, pas de devers, pas de ressaut. Dans l'espace réservé à cet ouvrage, un enrochement est à envisager pour élargir la zone du chantier de 54m³. Un remblai est nécessaire de 40m³ environ. Le terrassement du fond de forme de 52m², un mur de soutènement de 20ml la fourniture et pose de bordure T2 sur 40ml sont à envisager. La finition sera en béton désactivé sur 52m².



Création rampe PMR plage Nord

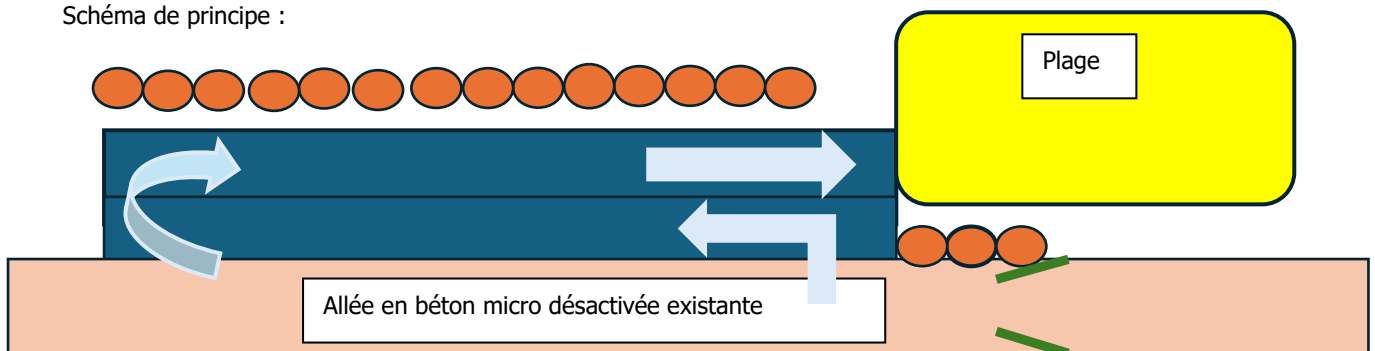


Création rampe PMR, Allée Retour sur 20m
Dénivelé à récupérer 1.20m

Dénivelé maxi à retrapper 1.20m

Largeur à agrandir côté lac

Schéma de principe :



- 3- A proximité de la rampe PMR nord, une dalle de consignes pédalos rectangulaire est à envisager 2.50mX1m. Envisager 2.50mX1m.



Dalle béton micro désactivé ou béton désactivé pour permettre la pose de casiers de consignes, 2.50mX1m

- 4- Allée MNS pour faciliter les secours en plage sud
Au pied de l'escalier existant, création d'un chemin en béton micro désactivé jusqu'à la rampe PMR de la plage sud. Longueur 15m, largeur 1.40m.



Allée en béton micro désactivé L150m, l 2.50, soit 375m²

- 5- Rampe PMR devant le centre équestre pour rejoindre l'allée menant à la carrière olympique. Démolition de la dalle existante (48m²), remise à niveau du fond de forme en grave 0/31.5 (150m²), fourniture de bordure T2 sur 120ml. Fourniture et mise en œuvre de béton micro désactivé sur 180m².

Réalisation d'une dalle en béton en bout de chemin en demi-lune, rayon de 5m



Dalle en béton en bout de chemin en demi-lune, rayon de 5m

- 6- Création d'une allée PMR au centre équestre pour assurer la liaison entre le centre équestre et la grande carrière olympique. Reprise d'une partie du fond de forme en grave 0/31.5 sur 450m², fourniture et pose d'un coffrage sur 300ml, fourniture et pose de béton micro désactivé sur 550m². Remise en état des espaces verts autour du chemin après travaux.



Dalle en béton en bout de chemin en demi-lune, rayon de 5m

- 7- L'accès PMR du parking P1Best à envisager avec une réfection totale de l'escalier existant. Dépose des rondins de bois et terrassement et fond de forme de 10m² pour de nouveaux escaliers 15 marches environs. Dans le terrassement prévoir des 2 fourreaux pour la pose de luminaires le long des escaliers. Une petite tranchée 10m jusqu'au candélabre existant. Fourniture et pose de bordure P1 pour la pose des escaliers sur 45ml. Prévoir la fourniture et pose de 2 bornes lumineuses LED avec l'alimentation. Prévoir deux regards électriques, l'un en haut, l'autre en bas, avec tampons en fonte ou assimilé. Proposer dans le devis une fiche technique de bornes lumineuses.



Existant



Escaliers existant de 13 marches, trop hautes avec 35 cm, sur un linéaire de 11m

Prévoir un escalier de marches de 20 cm environ avec un giron assez large de 30 cm, sur un linéaire pouvant atteindre 14m, escaliers élargis à la base

Passage de fourreaux électriques jusqu'au candélabre le plus proche

- 8- En haut des escaliers, prévoir une liaison avec le chemin existant en béton. La liaison se compose d'une petite allée de 40m² en béton micro désactivé. Fourniture et pose de coffrage et remise en état des espaces verts après travaux.

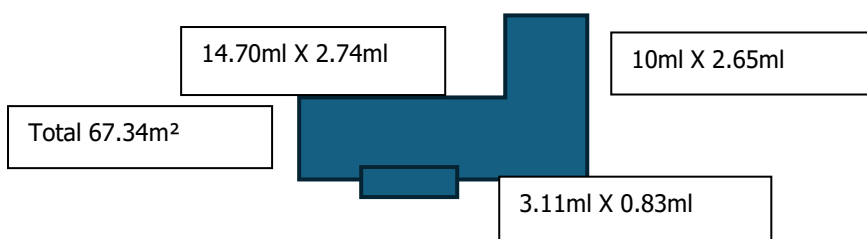


Liaison entre l'escalier du parking P1b et l'allée existante en béton micro désactivé.

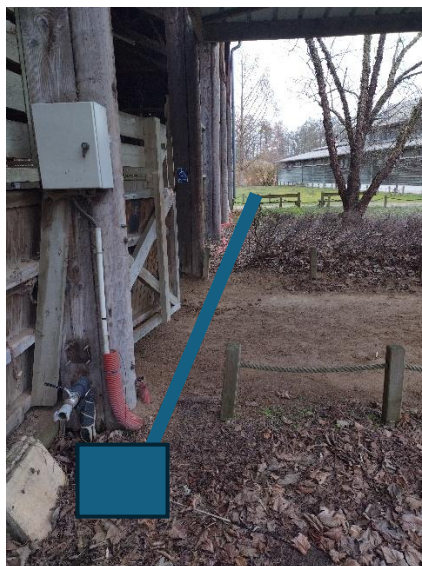
Prévoir une liaison en courbe, largeur 2.00m, longueur en courbe de 20ml



- 9- Création d'un accès PMR sanitaire nord en déposant le platelage de composite existant avec mise en décharge sur 68m². Réalisation d'un terrassement pour la mise à niveau du fond de forme. Fourniture et mise en œuvre de grave 0/31.5 sur 30cm soit 65m, fourniture et mise en œuvre de béton micro désactivé sur 68m².



- 10- Enfouissement d'un réseau d'eau devant le moyen manège, comprenant une tranchée et un remblai de 40ml, la fourniture et la pose d'un fourreau TPC de diamètre 160 bleu et la fourniture et pose d'un regard 70*70.



- 11- Rampe pour la salle locative du chalet du grand lac pour faciliter l'accès des chariots de restauration dans la cuisine. Petite rampe à réaliser sur 4.8m² en béton micro désactivé. L4m, l1.20, H19cm Intégrer la rampe dans l'allée existante.



- 12- Réalisation d'une maçonnerie pour consolider un poteau de soutènement au centre équestre. Bloc béton de 30X30cm
- 13- Terrassement d'une butte pour permettre l'accès à un plateau à proximité du centre équestre. Dénivelé d'environ 15m, longueur libre pouvant atteindre 150m, largeur de l'accès 6m au niveau du chemin créé. La terre récupérée peut-être stocker sur place, si des déchets sont à évacuer une estimation sera réaliser. Forfait du chantier de création de l'accès estimer à 8650€ HT comprenant l'acheminement d'une pelle et une semaine de travaux.
- 14- Rebouchage de nids de poule sur les chemins en grave calcaire existant, scarification sur 100m² à différents endroits, forfait de pose de grès calcaire 0/20 et compactage sur 100m².

Article 4 – Exigences techniques

Le titulaire devra fournir un devis détaillé incluant :

- le détail de la prestation technique pour chacun des points
- Le détail du prix pour chacun des points,
- Un calendrier prévisionnel des travaux en tenant compte de l'ouverture des plages au mois de mai,
- Des propositions de sécurisation des espaces lorsque les travaux sont programmés sur des zones en ouverture public,
- la remise des notices techniques et schémas d'intégration.

Article 5 – Conditions d'exécution

- les travaux devront être réalisés sans interruption des prestations ouverte au public,
- les prestations fournies devront être de bonne qualité, garantis et conformes aux standards professionnels,
- le titulaire devra respecter les normes en vigueur en matière d'accessibilité PMR,
- les interventions devront être coordonnées avec le personnel du site, dans les plages horaires définies par le maître d'ouvrage,
- aucune opération de démolition ne devra être prévue sans consultation du MO,
- aucun stockage prolongé ne sera toléré sur le site : les matériaux ou équipements devront être évacués ou installés dans la journée.

Article 6 – Réception des travaux

- une réception provisoire sera organisée à l'issue de la mise en service,
- une réception définitive interviendra après une période de test de **30 jours sans dysfonctionnement**,
- un rapport de test devra être remis pour validation.

Article 7 – Documents à fournir

A l'issue des prestations, le titulaire devra remettre au maître d'ouvrage :

- les notices techniques des équipements,
- les plans d'implantation des réseaux si modification,
- les schémas de raccordement au réseau,